

ABONNEMENT

SAUMUR : Un an 30 fr. Six mois 18 Trois mois 8

On s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 30 Réclames, — . . . 30 Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du Journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 24 OCTOBRE

CHRONIQUE GÉNÉRALE

M. Clémenceau vient de prononcer un grand discours politique à Toulon. La réunion a été très agitée. On n'a pas voté d'ordre du jour.

M. Clémenceau n'a pas caché qu'il était fort mécontent de la manière dont sont conduites les affaires de la République depuis que les Républicains gèrent les affaires du Pays.

Il fait remonter son mécontentement au fameux ministère Dufaure, alors que celui-ci affirmait à la France, au lendemain du 16 Mai, qu'avec la République affermie s'ouvrirait l'ère de la prospérité et de la sécurité.

M. Clémenceau trouve que l'on n'a pas fait un pas depuis ce ministère, si ce n'est dans les voies du gâchis, de telle sorte qu'après dix ans d'un gouvernement absolu, dictatorial, sans contrôle, nous en sommes arrivés à une situation que le leader de l'Extrême Gauche résume par ces mots aussi pittoresques que désolants : « Confusion générale des idées — trouble — hésitation. »

Tel est le bilan de la politique républicaine déposé devant le corps électoral. Est-ce ce que voulaient les électeurs ?

Peuvent-ils dire qu'ils n'espéraient pas autre chose en envoyant des Républicains siéger à la Chambre ?

M. Clémenceau pense, au contraire, que les Français qui ont mis leur confiance dans la République doivent être singulièrement déçus.

M. Clémenceau apporte-t-il au moins une parole d'espérance ? Dans le résumé de son discours, on ne voit se dégager rien de semblable.

M. Clémenceau déclare bien que les ministères de Freycinet et de Goblet lui ont déplu autant que le ministère Rouvier. Ce n'est pas là un programme.

La Paix dit qu'il n'y aura pas d'interpellation générale sur la politique du gouvernement, en conséquence le maintien du ministère est assuré en dehors des droites.

Le Gaulois croit savoir que M. Cunéo d'Ornano interpellera dès la rentrée sur l'affaire des décorations.

Au conseil des ministres, M. Grévy a signé le décret relatif au transfert des Facultés de Douai à Lille.

Le général Ferron a annoncé que les dépenses nécessitées par la mobilisation du 47^e corps s'élèvent à environ cinq millions, et sont inférieures de deux millions aux crédits accordés.

M. Grévy a signé également des décrets nommant des généraux de brigade, des colonels, des lieutenants-colonels et des chefs de bataillon.

M. Georges Morel, inspecteur d'académie à Paris, est nommé directeur de l'enseignement secondaire en remplacement de M. Zevori.

La Lanterne parle ainsi d'un des principaux fonctionnaires de la République :

« On annonce enfin le rappel de M. Bihourd dont l'administration inintelligente et routinière a compromis gravement la situation, déjà peu brillante, du protectorat tonkinois. »

Il n'était que temps. Mais on eût bien mieux fait de ne pas envoyer, dans un poste qui demandait un homme de tact, un préfet dénué même de sens commun. »

Et il y a beaucoup d'autres préfets dans ce cas-là.

Plusieurs journaux continuent d'appeler le superbe hôtel récemment bâti près du Trocadéro « l'hôtel Wilson » ; mais jusqu'ici, quand ils en parlaient, ils l'appelaient l'hôtel Grévy ; et, en effet, les initiales qui figurent dans la grille de la porte d'entrée sont ces deux lettres J. G., qu'il est difficile de traduire par « Daniel Wilson ». Si c'est à

M. Grévy qu'appartient cette belle construction, c'est donc à lui qu'incombait la charge de solder les mémoires des entrepreneurs (qui tous, on s'en souvient, ont été décorés).

On assure que le gouvernement russe a prescrit des mesures rigoureuses pour empêcher les contrebandiers prussiens d'emporter de l'alcool en Russie.

Le gouvernement français devrait bien adopter semblable mesure.

L'administration des contributions indirectes vient de présenter à M. le président du conseil, ministre des finances, un rapport d'ensemble sur les contraventions relevées à la charge des délinquants par application de l'article 2 de la loi du 27 mai 1887 (sur-taxe de 40 fr. sur les sucres).

Il en résulte que 468 procès-verbaux portant sur 3,954,195 kilogrammes de sucres ont été dressés par les agents des contributions indirectes. Ces 3,954,195 kilogrammes représentent au droit simple de 40 fr. par 100 kilogrammes une somme de 395,419 francs 50, et, avec la double surtaxe exigible à titre d'amende, un total de 4,185,354 fr. 50, sur lequel 4,022,315 fr. 25 ont été jusqu'à présent encaissés par le Trésor.

INCIDENT A LA FRONTIÈRE ITALIENNE

On mande de Nice, 22 octobre, à la France :

« Cette nuit, les douaniers français, Ciais et Martini, en service sur la frontière italienne, près de Saint-Étienne-aux-Monts, ont été assaillis par des Italiens. Les détails manquent encore. »

On suppose que les assaillants sont des contrebandiers piémontais et qu'ils voulaient introduire frauduleusement un troupeau de moutons.

Des coups de feu ont été échangés, mais, grâce à l'attitude énergique des préposés français, les contrebandiers battirent en retraite sur le territoire italien.

Le douanier Martini a reçu plusieurs blessures de balles de revolver. La plus grande émotion règne ici. »

La direction générale des contributions indirectes vient d'envoyer à ses agents une circulaire d'un grand intérêt pour les populations viticoles.

Jusqu'ici, dans les villes sujettes à l'exercice, la fabrication des vins de seconde cuvée avec addition de sucre n'était passible d'aucun droit.

Désormais, dans ces localités, les vins de cette catégorie seront frappés d'un droit de 5 fr. 05 par hectolitre.

La régie estime que vingt-cinq kilog. de sucre représentent un hectolitre de vin ainsi fabriqué.

Le journal qui publie cette nouvelle dit que « l'admission ne se dissimule pas que sa décision est un peu tardive et que certains propriétaires auraient pu reculer devant les approvisionnements de sucre réalisés s'ils avaient prévu ce qui arrive. Mais c'est encore là, paraît-il, une mesure d'équilibre budgétaire. »

Voilà une mesure qui soulèvera des protestations !

COMMISSION DE L'ALCOOL

La sous-commission des bouilleurs de cru a adopté, en principe, l'établissement d'un léger droit de fabrication, à titre de droit de statistique, sur la production de l'alcool.

Est-ce un symptôme ? Un neveu de M. Rouvier et un des attachés particuliers de son cabinet viennent d'être pourvus de fonctions dans les finances, l'un dans Seine-et-Marne, l'autre dans le Pas-de-Calais. D'autres nominations sont attendues.

LE PAPE ET LA QUESTION SOCIALE

Le passage du discours du Pape sur l'intervention de l'Etat en faveur de l'ouvrier

43 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA MORT D'UN FORÇAT

PAR CH. SAINT-MARTIN

CHAPITRE X

Remords et vœux

Par un beau dimanche d'automne, vers midi, Françoise Dugast revenait de la messe qu'elle avait entendue à Obéteaubriant.

La jeune fille allait seule, d'un pas lesté et relevé, par le chemin qui conduit de la ville à la ferme de la Fressie.

Le soleil étincelait dans un ciel sans nuages et échauffait la terre de ses doux rayons.

Un silence solennel régnait sur toute la campagne et l'on n'entendait que le chant joyeux des alouettes qui planaient au-dessus des guérets.

Déjà la nature se dépouillait de ses beaux vêtements d'été ; les feuilles des peupliers et des saules étaient tombées, et les marronniers étaient partagés en branches encore vertes et en branches jaunies.

Bientôt la jeune fille quitta la grande route et entra dans un chemin moins large qui la rapprochait de sa demeure.

A ce moment, un bruit de pas lui fit détourner la tête et elle remarqua derrière elle un homme qui avait d'ailleurs très bon air et qui avait pris le même chemin qu'elle.

D'un seul coup d'œil, Françoise reconnut que cet homme était étranger au pays. Elle ne l'avait jamais vu.

Elle continua sa route, sans attacher la moindre importance à cet incident. Mais au bout de quelques minutes, l'inconnu, qui marchait à grands pas, la rejoignit et la salua respectueusement :

— Vous allez à la Fressie, sans doute, mademoiselle ?

— Oui, monsieur.

— Moi aussi.

— Vous voulez parler à mes parents ?

L'étranger eut un mouvement de doute.

— Peut-être bien... Nous ferons route ensemble, si vous le permettez.

— Volontiers.

La conversation commença aussitôt entre l'inconnu et la jeune fille, une de ces conversations banales, comme on en tient tant à la campagne, sur le temps, sur les récoltes, sur le prix des grains et des bestiaux.

Françoise examinait curieusement son compagnon de route. Il était grand, vigoureux ; ses allures étaient souples, ses cheveux coupés courts et sa barbe était soigneusement taillée à l'impé-

riale.

— C'est quelque riche marchand de grains, pensa-t-elle.

Après une demi-heure de marche environ, ils entrèrent l'un et l'autre dans le chemin creux que nos lecteurs connaissent déjà pour avoir été le théâtre du drame et qui conduisait à la Fressie.

Françoise montra de loin l'habitation.

— C'est là que nous demeurons, fit-elle.

L'étranger montra un vif intérêt.

— Ah ! murmura-t-il, d'un ton pénétré, c'est ici cette Fressie dont j'ai tant entendu parler !

La jeune fille s'étonna.

— Vous la connaissez donc, monsieur ?

— Non. C'est la première fois que je viens ici. Mais il me semble que je reconnais tous les lieux.

Les deux personnages firent encore une centaine de mètres.

La solitude régnait tout autour d'eux et le silence était plus solennel que jamais.

L'étranger ne parlait plus, il semblait absorbé par ses pensées et examinait attentivement le chemin et les champs voisins.

Tout à coup, parvenu au fameux buisson d'épines qui formait encore une masse sombre sur le sentier, l'inconnu s'arrêta.

Il fit un geste singulier.

— Ce doit être là, dit-il soudainement... Je suis sûr que ce doit être là !

La jeune fille resta interdite.

— Que dites-vous ? balbutia-t-elle.

Le Potard reprit avec force :

— Je devine que c'est ce buisson dans lequel était caché M. Tuloup quand il s'est jeté sur mon ami Jean Beaugard pour le tuer.

La jeune fille, stupéfaite, fit un pas en avant et joignit les mains :

— Oh ! monsieur, dit-elle, vous savez donc ?... vous connaissez donc ?...

— Oui, je sais qu'ici un jeune homme passait un jour radieux, la joie dans le cœur, le baiser de sa fiancée au front, quand un misérable s'est élancé sur lui... et pourtant ce misérable est libre et c'est mon ami qui est condamné.

Françoise regarda l'étranger avec des yeux où se lisait la plus vive angoisse.

— Comment savez-vous, s'écria-t-elle, tous les détails de cet événement ?... Qui vous a raconté ces choses ?... Qui êtes-vous ? d'où venez-vous ? Parlez, je vous en conjure !

L'inconnu sourit et, se découvrant à nouveau, comme s'il eut salué le malheur immérité.

— C'est votre fiancé toi-même, mademoiselle, qui m'a raconté tous ces événements et qui m'a dit que je pouvais avoir confiance en vous !

— Oh ! oui, s'écria Françoise au comble de la joie, Dieu soit loué ! Qui que vous soyez, dites-moi tout !

continue d'être très commenté. L'Opinion lui consacre un article très grave. Le *Moniteur de Rome* publie une longue étude pour fixer et déterminer la nuance juste de la pensée de Léon XIII.

Ce discours ne serait que le prélude de l'encyclique du Pape sur la question sociale. Léon XIII y développerait les pensées contenues en germe dans le discours de dimanche. Il est permis de croire que le Pape dessinera plus en relief cette doctrine importante et décisive pour l'étude et l'application de la question sociale.

LA COMÉDIE DU JOUR

Sous ce titre, on lit dans le *Paris* :

Nous engageons nos lecteurs à prêter une grande attention aux notes qui paraissent un peu partout, depuis quelques jours, et qui tendent visiblement à rendre la préfecture de police et son chef, M. Gragnon, responsables des scandales multiples éveillés par l'affaire Caffarel.

C'est de la bonne comédie politique.

Au moment où la justice laisse M. Wilson poursuivre paisiblement le cours de ses fructueuses opérations de toutes sortes, il est intéressant d'entendre quelques organes de la presse hurler à la police et s'efforcer de faire arrêter le gendarme tandis que s'enfuit le coupable.

Nous pensons que M. Gragnon se défendra bien tout seul et qu'il n'y a pas lieu de venir à son secours ; mais puisqu'une étude particulière des circonstances où s'est produit cette laide aventure nous permet d'éclaircir pour nos lecteurs quelques points demeurés obscurs, nous voulons en profiter pour rectifier les erreurs courantes, pour empêcher que l'opinion s'égare dans les voies où la politique élyséenne surtout essaie de la lancer.

ORIGINE DE L'AFFAIRE

C'est le 27 septembre, au soir, que M. le préfet de police, rentrant à son hôtel du boulevard du Palais, fut averti qu'un *indicateur* demandait à lui parler pour une affaire qui, disait-il, était fort grave.

Cet homme, le nommé Bouillon, déclara au préfet qu'il avait vu chez M^{me} Limouzin, demeurant avenue de Wagram et qui tenait une sorte d'agence de décorations et de recommandations, l'original du plan de mobilisation du 47^e corps d'armée dont la publication par le *Figaro* avait motivé une enquête jusqu'alors infructueuse.

M. Gragnon, pour vérifier le fait, adjoint au dénonciateur un agent chargé de se donner pour un solliciteur d'origine étrangère et de pénétrer ainsi au cœur de la place.

Cela fut fait. M^{me} Limouzin accueillit le mieux du monde le nouveau venu, lui permit de le faire décorer moyennant 25,000 francs et, en attendant, de le présenter « au général » dont l'influence toute-puissante assurerait le succès.

Quelques heures plus tard, en effet, les hommes mis en observation autour de la maison voyaient arriver chez la Limouzin

un personnage de tournure militaire, décoré de la rosette rouge, et qui ne resta que quelques instants chez son amie.

L'agent qui redescendait à sa suite leur dit que c'était « le général » auquel on venait de le présenter, — probablement quelque comparse, affublé d'un titre et d'un ruban qui ne lui appartenait pas. Parmi les agents, les uns filèrent le mystérieux personnage ; les autres, à la tête desquels était M. Goron, montèrent chez la Limouzin et saisirent aussitôt tous les papiers, sans mandat du parquet, il est vrai, mais en vertu de l'article du code d'instruction criminelle qui autorise le préfet de police à opérer d'urgence sous sa responsabilité, quand il s'agit de la sécurité publique et qu'il croit avoir réuni un ensemble de présomptions suffisantes.

On ne trouva pas le plan de mobilisation dans les papiers saisis ; mais on y trouva en revanche des lettres en quantité, parmi lesquelles un grand nombre émanées de M. Wilson.

« LE GÉNÉRAL »

Les agents chargés de filer l'homme à la rosette le virent entrer au ministère de la guerre. Ils demandèrent son nom au concierge et apprirent, alors seulement, que c'était le sous-chef d'état-major général, M. Caffarel, qui avait prodigué quelques instants auparavant les meilleures promesses à leur camarade, le faux rastaquouère désireux d'être décoré.

D'urgence, ils retournèrent prévenir M. Gragnon, lequel sans retard se rendit chez M. Rouvier.

L'ACTION GOUVERNEMENTALE

Le président du conseil jugea naturellement tout de suite qu'il convenait de mettre le général Ferron au courant de l'affaire et, sur l'avis du préfet de police que son administration paraissait devoir s'effacer désormais, il autorisa M. Gragnon à partir le jour même pour Turin, où sa présence était attendue.

On sait ce qui suivit : comment M. Ferron, nous ne savons dans quel but, au lieu de laver en famille le linge sale de son administration, laissa donner quelque éclat à la révocation du général Caffarel ; comment, par suite, des polémiques étonnantes s'établirent ; comment, enfin, le parquet, saisi, décerna mandats sur mandats et ne trouva dans les papiers de la Limouzin aucune des pièces que l'œil exercé des policiers avait cru y voir ; — comment, enfin, il s'agit aujourd'hui de faire payer à un préfet de police habile, discret et résolu, le tort d'avoir découvert trop de coupables.

C'est une comédie. — L'auteur ? — Cherchez !

Parlant également de ce conflit, le *Figaro* ajoute :

« En résumé, l'arrestation a été opérée par les agents de la préfecture de police, mais par les soins et sous les ordres de l'autorité militaire.

» Le scandale éclate. M. Gragnon revient de Turin. Le Président de la République à son tour rentre à Paris.

vous avez fait pour mon ami Jean Beauregard. Si vous le revoyez, vous lui direz que je lui garde fidèlement la foi que je lui ai promise... Mais pourquoi l'avez-vous quitté, pourquoi êtes-vous venu ?

(A suivre.)

Théâtre de Saumur

Direction : JUSTIN NÉE

LUNDI 24 Octobre 1887,

MIGNON

Opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux, paroles de MM. Jules Carré et Michel Barbier, musique d'AMBROISE THOMAS.

Distribution :

Wilhem	MM. Delmas.
Lothario	Boussa.
Leserte	Drouville.
Jarno	Durer.
Antonio	Valette.
Aloysius	Rivret.
Un valet	Véroux.
Philine	M ^{me} Pelosse.
Mignon	Donx.
Frédéric	L. Carré.

Bourgeois, bourgeois, seigneurs, dames, comédiens, comédiennes, bohémiens, bohémiennes.

Bureaux, 7 h. 3/4 ; rideau, 8 h. 1/4.

Le premier soin de M. Grévy — rendu, paraît-il, absolument furieux par les attaques sous lesquelles succombe son gendre — est de faire prier M. Gragnon de donner sa démission.

» Par tous les moyens il essaie de peser sur le préfet de police.

» Mais M. Gragnon comprend que se retirer en pareille circonstance, ce serait accepter les responsabilités qu'on essaie de faire peser sur lui, alors qu'en réalité son administration a agi avec une absolue réserve.

» En conséquence, il refuse, malgré toute sa sympathie pour le Président de la République, d'obtempérer au désir de celui-ci.

» Hier encore, il répondait à une des personnes chargées de le convaincre :

« — Je ne m'infligerai point un désaveu que je n'ai point mérité. Qu'on me révoque si on croit devoir se priver de mes services, mais quant à ma démission, je ne la donnerai pas.

» La situation en est là. »

Jubilé sacerdotal de Sa Sainteté le pape Léon XIII

On nous prie d'insérer la note suivante :

Hommage des dignitaires et chevaliers des Ordres pontificaux, des décorés des médailles *Pro Petri Sede* et de Mentana, et des catholiques honorés de distinctions par le Saint-Siège.

COMITÉ DE SOUSCRIPTION

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

MM.

Le général baron de Charette, commandeur de l'Ordre de Pie, officier de la Légion d'honneur, etc.

L'honorable J.-A. Chapleau, ministre-secrétaire d'Etat du Canada, commandeur des Ordres de Saint-Grégoire-le-Grand et de la Légion d'honneur.

BUREAU DU COMITÉ

Le vicomte Oscar de Poli, ancien préfet, commandeur des Ordres de Saint-Sylvestre et du Saint-Sépulcre, chevalier des Ordres de Saint-Grégoire-le-Grand et de Pie, décoré de la médaille d'or, *Pro Petri Sede*, président.

Gustave A. Drolet, ancien commissaire délégué du Canada à l'Exposition internationale de 1878, chevalier des Ordres de Saint-Grégoire-le-Grand et de la Légion d'honneur, trésorier, boulevard Haussmann, 44, Paris.

Le vicomte Henri de la Beaume, secrétaire.

Lorsque l'univers catholique s'apprête à célébrer le *Jubilé sacerdotal de Sa Sainteté le pape Léon XIII*, c'est un devoir filial pour les Dignitaires et Chevaliers des Ordres Pontificaux, pour les Décorés des médailles militaires *Pro Petri Sede* et de Mentana, pour les anciens soldats du Saint-Siège, pour tous les catholiques honorés de distinctions par la munificence du Souverain Pontife, que de s'unir pour Lui offrir un témoignage public de profonde vénération, d'immuable attachement et de constante gratitude.

Le Comité a l'honneur de les inviter à prendre part à une souscription dont le produit sera affecté à l'exécution d'une œuvre d'art digne des Galeries du Vatican, où elle immortalisera cet acte de dévotion filiale, et à la composition d'un *Livre d'or des souscripteurs*, qui sera, en même temps, présenté très respectueusement au Très Saint Père.

Nous recevons avec gratitude l'offrande de tous les catholiques qui, sans faire partie des catégories ci-dessus spécifiées, auront le cœur de s'associer à l'initiative du Comité.

Tout Membre du Comité a qualité pour recevoir les souscriptions et les transmettre au trésorier, M. Gustave Drolet, boulevard Haussmann, 44, à Paris. Prière de charger ou recommander les lettres contenant des valeurs. Les récépissés seront envoyés aux souscripteurs, par le retour du courrier.

Notre *Livre d'or* illustré, contenant la liste de tous les souscripteurs, sera vendu au profit du *denier de Saint-Pierre*, au prix de 5 fr. l'exemplaire.

Nous prions instamment nos amis de faire connaître notre œuvre à toutes les personnes qu'elle peut intéresser, la présente circulaire sera adressée à celles qu'ils voudront bien nous désigner.

Le siège du Comité est chez M. le vicomte de Poli, président, avenue Carnot, 21, à Paris.

REVUE FINANCIÈRE

HEBDOMADAIRE

Paris, 23 octobre.

La semaine qui vient de s'écouler a été une semaine d'attente. Les cours restent stationnaires et se consolident dans les positions acquises : 3 0/0, 82.05 ; 4 1/2 0/0, 109.15.

L'action du Crédit Foncier reste très ferme à 4,400. Le bilan arrêté au 30 septembre faisait ressortir pour les 9 premiers mois de l'année un bénéfice brut de 18,107,176 fr.

Les cours de la Société Générale sont plus animés et les transactions plus suivies.

Les Dépôts et Comptes courants sont immobiles à 606.25.

La compagnie Transatlantique émet, le 25 courant, 300,000 obligations de 500 fr. Le taux d'émission est fixé à 347.50. L'opération consiste à proposer aux obligataires d'échanger leurs titres remboursables d'ici 22 ans contre des obligations remboursables d'ici 75 ans. — Ont-ils intérêt à accepter ? Nous n'hésitons pas à répondre que non. — Et, en effet, on leur réduit leur revenu et on diminue leur sécurité ; la perte n'est pas moindre de 0.65 0/0 sans tenir compte de la prime, et de 0.40 0/0 en tenant compte de la prime ; de plus l'obligation ancienne avait pour garantie de remboursement la subvention de l'Etat qui dure jusqu'en 1901. — Dans ces conditions il ne nous semble plus possible de dire aux obligataires qu'ils ont tout lieu de compter sur le remboursement d'ici 75 ans. — La première situation était bonne ; celle-ci, au contraire, constitue un danger que nous croyons devoir signaler aux porteurs de titres.

La Compagnie d'assurances l'Aigle-Vie est dans une situation très prospère. Le bilan du dernier exercice accuse d'incessants progrès. Le compte des profits et pertes se solde par un excédent de près de 200,000 fr.

Les Polices A B de l'Assurance Financière ont donné lieu, cette semaine, à des demandes nombreuses, que justifie l'excellence du titre.

Le Panama est très demandé. On cote en clôture 356.25. Les obligations des diverses séries sont très recherchées, notamment celles des emprunts 6 0/0 remboursables à 1,000 francs.

D'après les nouvelles les plus récentes de l'isthme de Corinthe il est à craindre que les travaux suivent depuis un an et plus une direction ruineuse en ce sens que tout le programme technique devra être modifié et que le prochain appel au crédit, fait sous forme d'obligations, ne sera que le premier pas vers la constitution d'un capital nouveau. Il est certain, en effet, que maintenant, que tout le capital-actions peut être considéré comme perdu ; et cependant les promoteurs de l'affaire avaient pris, vis à vis du public, l'engagement de terminer l'entreprise avec ce seul capital.

Le marché de nos chemins de fer est ferme.

Nouvelles militaires.

SUPPRESSION DE LA RETRAITE

Par décision du général commandant le 9^e corps d'armée, la retraite est supprimée jusqu'à nouvel ordre sur tout le territoire du corps d'armée.

Cette suppression momentanée est motivée par suite du grand nombre de permissions et de congés accordés par mesure d'économies.

LES ATTACHÉS MILITAIRES

M. le commandant Hùe part d'ici quelques jours pour Berlin, où il va remplir les fonctions d'attaché militaire à l'ambassade française.

Le nouveau titulaire remplace M. le colonel de Semailson, récemment nommé sous-chef d'état-major au ministère de la guerre, en remplacement du général Caffarel.

Le commandant Hùe ne sera pas un nouveau venu aux affaires étrangères ; il a déjà rempli les fonctions d'attaché militaire au cabinet du quai d'Orsay, sous le ministère de Freycinet.

C'est là que M. Herbertte l'a connu, et c'est sur la demande de ce dernier qu'il a été désigné pour aller occuper le poste d'attaché militaire à l'ambassade française de Berlin.

DISPENSE ACCORDÉE AUX ÉTUDIANTS ECCLÉSIASTIQUES

Le ministre de la guerre a adressé la circulaire suivante aux généraux commandants les corps d'armée :

« Mon attention a été appelée sur un certain nombre d'étudiants ecclésiastiques qui, ayant été dispensés par le conseil de révision à l'un des titres prévus par l'article 47 de la loi du 27 juillet 1872, se trouvent soumis aux exercices militaires prescrits par le règlement du 31 juillet dernier.

» Prenant en considération la situation particulière de ces jeunes gens, j'ai décidé, le 22 septembre dernier, que la dispense des exercices dont il s'agit serait accordée à ceux d'entre eux qui seraient signalés par

les évêques diocésains comme poursuivant leurs études en vue d'être admis aux ordres majeurs. »

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

ÉLECTIONS AU CONSEIL GÉNÉRAL

DIMANCHE 23 OCTOBRE 1887

Nous avons reçu ce matin, par dépêche télégraphique, le résultat des élections au Conseil général de Maine-et-Loire.

Canton Sud-Est d'Angers

M. Bodinier, conservateur, 2.407 élu.

Canton de Saint-Georges-sur-Loire

M. de Cumont, conservateur, 1.322 élu.

Canton de Durtal

M. de Blois, conservateur, 2.145 élu.

M. Apcher, juge suppléant au tribunal de Saumur, vient d'être nommé substitut du procureur de la République près le tribunal d'Espalion (Aveyron).

Nous sommes encore obligé de répéter que les rails des tramways occasionnent toujours des accidents.

Hier, le fils de notre ancien député, M. Bury, descendait en voiture avec M^{me} Bury la place de la Bilange, lorsque son cheval, posant le pied sur un rail, glissa et s'abattit. Un des brancards de la voiture se brisa, et M. et M^{me} Bury-Mesnet furent projetés hors de la voiture sur le pavé avec d'autant plus de force que l'allure de leur cheval était vive.

M. Bury n'a reçu qu'une forte contusion musculaire au poignet droit. Un premier pansement lui a été fait à la pharmacie Ernoul. L'état de M^{me} Bury était plus grave; on l'a transportée dans une maison voisine, où on lui a donné les premiers soins.

Cet accident n'est pas le seul de la journée. Un habitant de la place de la Bilange a vu trois chevaux s'abattre hier. On ne compte pas ceux que d'autres ont pu voir. Quant aux accidents de samedi, le nombre en a été tellement grand qu'on a renoncé à les enregistrer.

Accident de chasse. — Un bien triste accident est arrivé hier à un de nos jeunes compatriotes, M. G...

Ce jeune homme était en partie de chasse dans la Touraine, lorsque, en sautant un fossé, une branche d'arbre pressa sur la gâchette et fit partir le coup. La décharge atteignit M. G... à la figure et lui fit une large blessure à la mâchoire.

C'est le docteur Bouchard qui donne des soins au malheureux blessé dont l'état est assez grave.

LA FLÈCHE-SAUMUR

Le ministre des travaux publics a autorisé la Compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans à ouvrir à l'exploitation la ligne de La Flèche à Saumur et a fixé au lundi 24 octobre 1887 la date de cette ouverture.

C'est donc ce matin à 7 heures que les trains ont commencé à prendre des voyageurs à Saumur et La Flèche ainsi qu'aux stations intermédiaires.

Nous avons donné les heures de départ et d'arrivée.

La ligne de La Flèche-Saumur a une longueur de 44,102 mètres, non compris 7,004 mètres communs avec la ligne de Saumur à Château-du-Loir (réseau de l'Etat), et 1,260 mètres empruntés à la ligne de Tours à Nantes (réseau d'Orléans).

L'Agence Havas a infidèlement transcrit l'état de répartition des engagés conditionnels de Maine-et-Loire. Le voici d'après le texte imprimé officiellement : 45 sont affectés au 48^e d'infanterie, à Guingamp; 6 au 114^e, à Saint-Maixent; 4 au 7^e Hussards, à Tours; 11 au 20^e d'artillerie, à Poitiers.

Ajoutons que le 77^e d'infanterie, à Cholet, et le 135^e, à Angers, recevront l'un 17 et l'autre 16 conditionnels du département de la Seine.

Par décision de M^r l'évêque :

M. l'abbé Chapeau, précédemment professeur à l'institution Saint-Louis de Saumur, a été nommé vicaire à Beaufort.

Ecole de Tir du 3^e bataillon du 70^e régiment territorial d'infanterie, à Saumur.

Concours du 23 octobre 1887. — Fusil Gras, à 200 mètres.

Prix du ministre de la guerre.

Officiers : prix, M. Pelou; sous-lieutenant au 9^e bataillon territorial du génie. — Sous-officiers et soldats : 1^{er} prix, M. Guérin, sergent fourrier au 76^e territorial d'infanterie; 2^e, M. Milon, sergent, id.; 3^e, M. Bonneau, soldat, id.; 4^e, M. Chivert, soldat, id.; 5^e, M. Gouret, soldat au 15^e escadron territorial de cavalerie.

Prix de la Ligue des Patriotes.

Prix, M. Poichaud.

Concours général de fin d'année, le dimanche 30 octobre 1887, à 9 heures du matin et à 2 heures du soir.

1^{re} classe, 7 objets d'art; 2^e classe, 7 objets d'art; 3^e classe, 6 objets d'art.

Le Capitaine-Président,
G. DOUSSAIN.

EXAMENS DES ENFANTS INSTRUITS DANS LEURS FAMILLES

Aux termes de la loi du 28 mars 1882, les enfants qui reçoivent l'instruction primaire au sein de leurs familles sont astreints à subir un examen dont le programme est proportionné à l'âge de l'écolier, dès qu'il a atteint la seconde année des études réglementaires.

Faute de subir cet examen, les enfants seraient inscrits d'office dans une des écoles communales de l'arrondissement.

Les maires viennent d'en prévenir officiellement les chefs de famille; dans la plupart des communes, les examens auront lieu à partir du 31 octobre courant.

LA SARDINE. — Nous lisons la semaine dernière dans les journaux de Nantes un article, que nous avons reproduit, où il est dit que la sardine est tellement abondante cette année qu'elle se vend 1 fr. le mille, et encore à ce prix on trouve difficilement acquéreur.

Eh bien ! on ne se douterait pas de cela à Saumur, où la sardine est toujours vendue un prix exorbitant, 50 centimes la demi-douzaine au minimum. Du reste, le prix du poisson de mer est beaucoup plus élevé à Saumur que partout ailleurs.

LES CIGARES A DIX CENTIMES

Depuis quelques temps, les fumeurs se plaignent de la mauvaise confection des cigares, surtout des cigares à dix centimes, dont la qualité est bien inférieure à ce qu'elle était précédemment. Les dimensions ont également diminué. Les cigares de dix centimes ressemblent à des cigares de sept centimes et demi. De plus, ils sont noirs, trop serrés et d'un goût désagréable.

Nous signalons ces inconvénients à la régie, et nous espérons qu'elle tiendra compte des doléances de ses clients.

On lit dans le Moustique :

« M. Joanne-Magdelaine, ancien rédacteur en chef du *Ralliement*, va donner sa démission de conseiller municipal. Cette démission est nécessitée par l'entrée de M. Joanne à la rédaction du journal le *Radical*. »

M. WILSON A TOURS

Nous apprenons, dit le *Journal d'Indre-et-Loire*, que M. Wilson est arrivé dans la nuit de vendredi à samedi à Tours à l'hôtel de Bordeaux.

Le bruit court ici que le député d'Indre-et-Loire vole aux quatre coins de la ville pour embrigader des fidèles, en prévision du meeting de mardi et se faire ainsi d'avance une salle.

De plus, M. Wilson, usant de ruse, essaye de faire croire que c'est lui et ses amis qui organisent la réunion.

On espère ainsi empêcher un grand nombre de républicains modérés et de conservateurs d'assister au meeting.

Nous engageons tous les honnêtes gens

de tous les partis à assister à cette réunion qui ne ressemble en rien, quoi qu'on en dise, au congrès organisé par M. Wilson pour les élections de 1885.

LES BILLETS DE CHEMINS DE FER

Le tribunal de Pontoise vient de condamner à 16 fr. d'amende et aux frais d'affichage, un voyageur qui avait refusé d'exhiber son billet à l'agent contrôleur qui circulait pendant la marche du train.

CONDAMNATION A MORT

On écrit de Nantes, 20 octobre :

« Le 7 septembre dernier, le 2^e régiment de chasseurs à cheval était cantonné à Bressuire, à l'occasion des grandes manœuvres. Le soir, une ronde de sous-officiers passait devant une maison mal famée et y remarquait un grand nombre de chasseurs.

« Le commissaire de police faisait une enquête au sujet d'un bracelet volé.

« Le magistrat permit néanmoins aux sous-officiers d'emmener leurs hommes, et, comme ces derniers se formaient par quatre, le maréchal des logis aperçut le nommé Monnier qui se sauvait en lui faisant un geste inconvenant; il courut après lui et l'arrêta. Mais le cavalier asséna à son supérieur deux formidables coups de poing sur la figure.

« Monnier a comparu aujourd'hui devant le conseil de guerre du 14^e corps, qui, à l'unanimité, l'a condamné à la peine de mort. »

BOHÉMIENS RAVISSEURS

On écrit d'Isigny au *Moniteur du Calvados* :

« Toutes les brigades se sont mises en mouvement, depuis quelques jours, pour rechercher des femmes et jeunes filles enlevées par ces nomades dangereux qui infestent notre pays et y commettent tous les méfaits.

« Ainsi, une jeune veuve Poulain, âgée de vingt-deux ans, et une jeune fille, Julia Victor, âgée de dix-huit ans, toutes deux d'Isigny (Calvados), ont été emmenées par une bande d'individus se disant marchands de chevaux, le jour de la foire, à Montebourg.

« Une jeune fille, Marie Clochard, âgée de onze ans, et sa mère, d'une autre localité, ont déserté la maison paternelle, emmenées par un nommé Mauguet, de Foutenay-le-Comte (Vendée).

« Les familles désolées sont sans nouvelles de ces malheureuses. »

483 VIPÈRES DANS UN SAC !

Martineau, cultivateur à Vriillé (Deux-Sèvres), découvrit samedi dernier, dans un champ, une « grosse boule » composée... de vipères entrelacées. Le brave homme, sans se douter du danger qu'il courait, prit la boule vivante sur une pelle et la fourra dans un sac dont il lia l'ouverture et qu'il porta chez lui.

Là, il plaça sur le feu un chaudron plein d'eau, et lorsque l'eau fut en ébullition il y jeta sa capture. Lorsqu'il retira les vipères cuites à point, il compta 483 têtes.

Publications de mariage.

Jules-Ferdinand Rousseau, tonnelier, de Saumur, et Marie Amiraolt, cuisinière, de Paris.

Eugène-Louis Renoux, loueur de voitures, de Saumur, et Marie Gaurat, lingère, de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

Constant-Auguste Trespeuch, employé de commerce, de Saumur, et Thérèse-Marie Davy, couturière, de Cholet.

Ernest-Jean Douault, maréchal-ferrant, et Victorine-Célestine Dupuis, domestique, tous deux de Saumur.

Faiblesse de Sang

Roslères-sur-Mance (Haute-Saône), le 6 juillet 1887. — Ma femme souffrait depuis quatre ans d'une faiblesse de sang qui lui donnait de violentes maux de tête et de grandes douleurs d'estomac, surtout après les repas; la digestion aussi était pénible. Depuis qu'elle a pris vos bonnes Pilules Suisses à 1 fr. 50 la boîte, la digestion se fait bien, les maux d'estomac ont disparu; je vous remercie, et dans l'intérêt des malades, je vous autorise à publier cette cure.

(Signature légalisée.) DEMONCEOT-LAMOTTE.

A. M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, Paris.

Nous ne saurions trop engager nos lecteurs à aller visiter, quand ils iront à Paris, la *Bataille de Rezonville (Gravelotte)*, récemment inaugurée, 5, rue de Berri (Champs-Élysées).

Ce panorama, à coup sûr un des chefs-d'œuvre de l'art moderne, s'étend sur une surface de dix-huit cents mètres carrés. Il a été exécuté par les deux plus grands peintres militaires de notre époque, DETAILLE et DE NEUVILLE. C'est une admirable peinture d'une puissance rare, d'une magie extraordinaire, donnant exactement l'idée de cette mémorable journée du 16 août 1870, glorieuse pour nos armes, et qui, vaillamment disputée, coûta aux armées française et allemande près de trente-deux mille officiers et soldats.

Librairie ABEL PILON, rue de Flandre, 88, PARIS

A. LE VASSEUR & C^o, ÉDITEURS

LIVRAISON IMMÉDIATE

de tous les Ouvrages de la Librairie française;

de toutes les Partitions et Publications musicales;

DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES

Gravures, Haux-Fortés, Gravures en Couleurs, etc.

AU MÊME PRIX QUE CHEZ L'ÉDITEUR

Payable CINQ FRANCS par mois PAR CHAQUE CONTINENT DE FRANCE D'ACQUITTEMENT.

ESCOMPTE AU COMPTANT. — ENVOI FRANCO des CATALOGUES

La 94^e série de L'ALLEMAGNE ILLUSTRÉE vient de paraître. L'auteur y continue son étude si remarquable d'un pays que les Français ont grand intérêt à bien connaître.

Outre une carte descriptive de la culture du froment dans ce pays, une gravure représentant l'entree de Tilsit orne le texte.

LISEZ

LE TRIBOULET

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean.

PRIX COURANT DES FROMAGES

Combert de l'Orne, la pièce.....	0.60
Port Salut..... le 1/2 kilog.	1.50
Hollande pâte grasse.....	1.00
— croûte rouge.....	1.10
Gruyère de la Comté.....	0.90
— suisse Emmenthal.....	1.20
Roquefort.....	1.60

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

AGENCE DE SAUMUR

19, rue du Marché-Noir

Les Souscriptions aux OBLIGATIONS TRANSATLANTIQUES sont reçues, dès à présent, sans frais.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 23 octobre 1887.

Versements de 36 déposants (11 nouveaux), 20,070 fr. 13.

Remboursements, 27,096 fr. 59.

La Caisse paie 3 fr. 75 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

ECONOMIE DOMESTIQUE

Le linge occupe dans les ménages une place si importante que de tout temps les économistes ont recherché les procédés les plus aptes à le blanchir sans l'altérer.

Les cristaux de soude, les savons, et les lessives caustiques doivent être rejetés comme amenant une prompt destruction du linge qu'ils rendent rude au toucher.

Ils sont du reste impuissants à détruire les microbes et les ferments organisés dont le linge est toujours le siège inévitable.

Seule, la *Lessive-Iris*, hygiénique et non caustique, répond à toutes les exigences de l'économie et de l'hygiène: elle donne au linge une blancheur et un parfum sans égal.

Chez tous les épiciers.

INJECTION BROU

La seule qui réussit, sans la moindre douleur, les écoulements anciens ou récents.

Expédition dans toute l'Europe. — Prix: 5 fr. le flacon.

J. FERRÉ, Ph^o, 101, rue Richelieu, PARIS

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

FAILLITE GUIGNARD, FÉLIX.

Les créanciers de la faillite du sieur Guignard, négociant en vins à Saumur, qui n'ont pas encore fait vérifier leurs créances, sont invités à se rendre au Tribunal de commerce de Saumur, le jeudi 3 novembre 1887, à une heure du soir, pour la clôture du procès-verbal des vérifications, après quoi les délais déterminés par les articles 492 et 497 du Code de commerce seront expirés.

(728) Le Greffier, GAUTIER.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE PORTION DE MAISON

Sise à Saumur, rue du Puits-Tribouillet, n° 5,

En très bon état, à deux étages.

S'adresser à M. VINCENT, huissier à Saumur, ou à M. GIBARD, expert à Saumur. (715)

A VENDRE

Coupes de Bois

Situées sur la Terre de Brézé, station de Brézé-Saint-Cyr-en-Bourg.

Ces coupes sont à exploiter en 1887, 1888, 1889.

Ensemble : 119 hectares 17 ares 59 centiares.

Il existe sur ces Coupes 1,235 anciens, 1,159 modernes et 1,509 baliveaux; les arbres essence de chêne seront compris dans la vente avec le taillis. Plus 1,110 cadets.

Cette vente pourra être réduite, si le désir en est manifesté, à la vente des Coupes composant l'exercice 1887, 1888.

L'acquéreur aura la faculté de faire du charbon et d'écorcer.

S'adresser, pour les renseignements, à M. VOLLAND, régisseur de la Terre de Brézé, à Brézé. (639)

A LOUER

DE SUITE

VASTE MAISON

Près l'église de Nantilly,

ÉCURIE ET REMISE

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

En bloc ou séparément

32 BEAUX NOYERS

D'une exploitation facile.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

DEUX

Devantures de Magasin

S'adresser chez M. LARDÉ.

VINS EN GROS

DESGUIRAUD ET BOURASSEAU

A Saumur.

Vente au comptant, fûts à retourner dans le mois.

VIN ROUGE..... 65 fr. VIN BLANC supérieur... 65 fr. id. ordinaire... 50 fr.

MM. les cultivateurs trouveront des vins à haut degré à raison de 30 fr. l'hectolitre, pour remonter les vins trop faibles pour être transportés ou supporter la chaleur.

Des crédits sont faits aux maîtres d'hôtels, cafetiers et limonadiers.

Mme V. HERVÉ

6, rue Saint-Jean,

A l'honneur d'informer sa clientèle que, vu la prospérité toujours croissante de sa Maison, elle vient d'agrandir son Atelier de Couture.

Cette nouvelle installation lui permettra de livrer dans le plus bref délai les commandes qui lui seront faites.

Deuil complet en 10 heures;

Choix très varié

DES HAUTES NOUVEAUTÉS DE LA SAISON A des prix très modérés.

ON DEMANDE une apprentie.

VOLONTARIAT D'UN AN

Fait remarquable : dans trois départements, les élèves seuls de l'Institution Ch. Royer, de Tours, sont admis définitivement. — MAINE-ET-LOIRE : M. Guéry, de Saint-Christophe; M. Bernier, d'Angers. — INDRE : M. Bonamy, de Châtillon; M. Birocheau, du Blanc; M. Amicheau, de la Châtre. — LOIR-ET-CHEZ : M. Moindrot, de Romorantin; M. Champy, de Sèvres; M. Bastard, de Mesland. Voir, sur le prospectus, les résultats obtenus par l'établissement à TOURS, BOURGES, NIORT, ANGOULÊME, GUÉRET, CHARENTES, ORLÉANS et ECOLE D'ALFORT. La rentrée de l'INSTITUTION CH. ROYER, de Tours (rue du Nouveau-Calvaire, 25), est fixée au 15 novembre. — NOTA. En cas d'insuccès, aucune rétribution n'est due pour les études des candidats entrant au début des cours.

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil littéraire illustré qui paraît tous les Dimanches

C A I N

Par HENRI RIVIÈRE.

LES RIVALITÉS

Par ARMAND LAPOINTE.

10 CENT. LE NUMÉRO DE 16 PAGES

Chez tous les libraires.

ABONNEMENTS :

DÉPARTEMENTS : 1 an, 8 fr.; 6 mois, 4 fr. — Pour tous les pays faisant partie de l'union postale: 1 an, 8 fr. 50; 6 mois, 4 fr. 25.

La Collection se compose actuellement de 35 Volumes et renferme les Ouvrages des meilleurs Écrivains contemporains.

Envoi franco sur demande affranchie d'un numéro spécimen et du catalogue indiquant les primes.

En préparation: romans de Charles MÉROUVEL, Camille BIAS, Alfred de BRÉHAT, etc.

BUREAUX, 64, rue Amelot, PARIS.

ON S'ABONNE aussi au bureau de l'Echo Saumurois.

Offres et Demandes

ON DEMANDE une institutrice brevetée âgée d'au moins 21 ans. S'adresser au bureau du journal.

On demande une femme sachant soigner les animaux et faire le service de femme de basse-cour. S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME, bachelier ès-lettres, pouvant disposer de quelques heures, désire donner des leçons de français ou de latin. S'adresser au bureau du journal.

MAISON G. FISCHER

FONDÉE EN 1846.

Mme MERCIER-FISCHER, Succr.

Représentant de la maison PLEYEL, WOLFF et Co, Place de la Bilange, SAUMUR.

PIANOS, ORGUES, MUSIQUE, ETC.

Abonnements d'Accords et de Musique.

Mme MERCIER-FISCHER a l'honneur de prévenir sa clientèle que M. L. EICHE ne fait plus partie de sa maison et qu'il est remplacé par un accordéon de la maison PLEYEL.

Les abonnements d'accords continueront et dans de meilleures conditions.

EPICERIE PARISIENNE

Mme IMBERT et Fils

33, rue d'Orléans, au coin de la rue Dacler.

GRANDE BAISSÉ DE PRIX

BOUGIE, le paquet de 500 grammes..... 75 — première qualité..... 90 — Perle, qualité extra..... 1 — à trous..... 95 BOUGIE de l'Etoile..... 1 20

Hors l'Octroi, par sortie de 5 kil., 40 c. en moins par paquet.

SUCRE POUR VENDANGES

à 70 francs les 100 kilos

S'adresser à la Maison A. COURTET, rue Daillé, Saumur.

DENTS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.



VERITABLE CONSOMME

Une à deux cuillerées à café de MAGGI dans une assiette d'eau bouillante et vous avez instantanément un consommé excellent, contenant viande, légumes, etc. En vente chez : M. GEORGES DOUESNEL à Saumur.

CONCENTRÉ AUX TRUFFES

Quelques gouttes seulement du Concentré aux truffes MAGGI communique à tous les mets la saveur parfumée du précieux tubercule. C'est la Sauce Périgourde à la minute.



CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

SAUMUR MONTREUIL THOUARS LOUDUN POITIERS

Table of train schedules for the Ligne de l'État, Saumur-Montreuil-Thouars-Loudun-Poitiers route.

SAUMUR — MONTREUIL — DOUÉ

Table of train schedules for the Saumur-Montreuil-Doué route.

SAUMUR VERNANTES CHATEAU-DU-LOIR.

Table of train schedules for the Saumur-Vernantes-Château-du-Loir route.

LIGNE D'ORLÉANS

ANGERS — SAUMUR — TOURS

Table of train schedules for the Ligne d'Orléans, Angers-Saumur-Tours route.

TOURS — SAUMUR — ANGERS

Table of train schedules for the Ligne d'Orléans, Tours-Saumur-Angers route.

SAUMUR — BOURGUEIL

Table of train schedules for the Saumur-Bourgueil route.

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

Table of train schedules for the Saumur-Port-Boulet-Chinon route.

SAUMUR — LA FLÈCHE

Table of train schedules for the Saumur-La Flèche route.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet, Hôtel-de-Ville de Saumur

Certifié par l'imprimeur soussigné.